

095-269500799-20251010-1-DE

Réception par le Préfet : 10-10-2025

N° 2025/31

Publication N°: 10-10-2025



DATE DE CONVOCATION :  
25/09/25

NOMBRE DE MEMBRES  
EN EXERCICE : 16  
PRESENTS : 10  
VOTANTS : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**

Le **1<sup>er</sup> octobre** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

### Etaient présents :

MM./Mmes : Pierre-Edouard EON(+1), Président, Laurence BARTHELEMI(+1), Catherine GAUTIER, Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Estelle PECQUEUX(+1), Véronique DOUTRELEAU, Philippe MONTAIGNE(+1), formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Marie-Claude CRESPIN représentée par monsieur Pierre-Edouard EON, madame Nathalie JOUNEAU représentée par madame Laurence BARTHELEMI, madame Françoise METAYER représentée par madame Estelle PECQUEUX, madame Evelyne TESTA représentée par madame Dominique DE GOUSSENCOURT, madame Christine JAMET représentée par monsieur Philippe MONTAIGNE.

Absent non représenté : Monsieur Pascal FRANCK.

M. Philippe MONTAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## OBJET : SORTIE SENIORS CHATEAU DE CHANTILLY – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES PARTICIPANTS

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article R.123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la délibération n°2025/09 du Conseil d'administration du 4 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

**CONSIDERANT** que les services publics demandant une contribution de la part des usagers se distinguent par une tarification unique pour une prestation donnée, avec un seul tarif qui s'impose à tous sans exception, et par une tarification appliquée après le calcul du quotient familial ;

**CONSIDERANT** que le CCAS de Méry-sur-Oise organise le samedi 18 octobre 2025 une sortie au Château de Chantilly à destination des personnes âgées de plus de 60 ans ;

**CONSIDERANT** que cette sortie rentre dans le cadre des activités pouvant être proposées à l'occasion de la Semaine bleue, offrant une découverte historique, culturelle d'un site renommé, tout en profitant du spectacle équestre et des jardins ;

**CONSIDERANT** que cette sortie s'inscrit dans un souci de rupture de l'isolement social pouvant entraîner une perte d'autonomie des seniors ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de fixer la contribution financière demandée aux participants ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à L'UNANIMITE,**

**FIXE** à 55,00 € la participation demandée pour la journée au Château de Chantilly, comprenant la visite guidée du Château, le déjeuner, le spectacle équestre avec la visite libre des grandes écuries et une promenade en petit train à travers le parc du Château, ainsi que le transport aller-retour en car.

**DIT** que la sortie est exclusivement réservée aux seniors Mérysiens.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

Méry-sur-Oise, le 2 octobre 2025



**Le Secrétaire de séance,**

**Philippe MONTAIGNE**  
Administrateur du CCAS



**Le Président,**

**Pierre-Edouard EON**  
Maire de Méry-sur-Oise